

PROGRAMME DE L'OFFRE DE FORMATION

Thème 1 - Cadre légal genevois

NIVEAU

Initiation

DURÉE ESTIMÉE

5h00

PUBLIC CIBLE

- Tout public

PRÉ-REQUIS

- Utiliser les bases de l'informatique
- Savoir naviguer sur le Web
- Gérer ses mails
- Lire, écrire, parler, comprendre le Français (niveau B1)

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES...

- 1.1. Connaître le champ d'application de la loi sur la restauration, le débit de boissons, l'hébergement et le divertissement (LRDBHD) et celui des autres bases légales s'appliquant en complément ou distinctement de la LRDBHD
- 1.2. Différencier les types de requêtes/bénéficiaires des autorisations traitées par le service de police du commerce et de lutte contre le travail au noir, selon les situations administratives et les modalités d'exploitation d'un établissement, connaître les étapes de la procédure conduisant à la décision administrative et les autorités compétentes selon les demandes déposées
- 1.4. Citer ou décrire succinctement tout ou partie des éléments constitutifs suivants :



- o 1.4.1. Types d'autorisations délivrées en fonction de la situation personnelle du demandeur
- o 1.4.2. Horaires d'exploitation des établissements
- o 1.4.3. Conditions personnelles du ou des responsables de l'exploitation et documents exigés
- o 1.4.4. Obligations particulières des établissements voués à l'hébergement
- o 1.4.5. Conditions objectives rendant d'entrée de cause une demande irrecevable
- o 1.4.6. Conditions propres aux établissements
- o 1.4.7. Mesures et sanctions administratives prévues par la LRDBHD (notamment motifs de fermeture d'établissements)
- 1.5. Expliquer de manière précise la teneur des notions suivantes, y compris dans le cadre d'une mise en situation :
 - o 1.5.1. Types d'exploitation d'établissements (principale, accessoire) et conditions/limites y relatives
 - o 1.5.2. Types de restauration en lien avec l'exigence du type de diplôme exigé
 - o 1.5.3. Obligations légales du responsable de l'exploitation/du propriétaire du fonds de commerce et modalités d'application
 - o 1.5.4. Restrictions et interdictions légales posées à l'exploitation, appréciation de situations et sanctions en cas de non-respect
 - o 1.5.5. Activités de divertissement, conditions d'octroi des autorisations, autorités compétentes et limites relatives aux divertissements

APTITUDES

- Naviguer à travers le web

COMPETENCES



- Être capable d'expliquer les prescriptions légales concernant la Loi sur la Restauration, le Débit de Boissons, l'Hébergement et le Divertissement (LRDBHD).

CONTENUS PÉDAGOGIQUES

- Types de requêtes
- Horaires d'exploitations
- Conditions personnelles et documents exigés
- Conditions propres aux établissements
- Mesures et sanctions
- Obligations légales du propriétaire et de l'exploitant

METHODES MOBILISEES

Module E-Learning 2.2 sur l'échelle E2C Support PDF

MOYENS TECHNIQUES

Pour l'apprenant : 1 ordinateur ou une tablette connectée à internet. 1 micro, 1 webcam, des Haut-parleurs. Débit descendant minimum : 1Mbps Débit ascendant minimum : 1Mbps Testez votre connexion : <https://www.speedtest.net/fr> Pour le tuteur : Débit descendant minimum : 1Mbps Débit ascendant minimum : 2Mbps

MOYENS D'ENCADREMENT

Modules E-Learning asynchrones Tuteur en distanciel

MODALITÉS D'ACCÈS

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Quiz formatifs tout au long des unités de formation Évaluation de fin de module



ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES

Accessible P.M.R. (personne à mobilité réduite)

DURÉE D'ACCÈS

120 jours

TAUX DE REUSSITE

84%

DEBOUCHES

Exploitant d'un établissement public en cas de réussite du diplôme cantonal de cafetier

